



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 9

Texte de la question

AIDE AUX HANDICAPÉS

M. le président. La parole est à Jean-François Chossy pour le groupe UMP.

M. Jean-François Chossy. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Madame la secrétaire d'Etat, chacun se rappelle les propos tenus le 14 juillet par le Président de la République sur les trois grands chantiers prioritaires, notamment celui qui concernait l'avenir et la dignité des personnes handicapées.

Aujourd'hui, chacun d'entre vous a reçu ou va recevoir, aux rivages de sa circonscription ou dans son casier de La Poste, une bouteille qui a été jetée à la mer par une association de parents d'autistes. L'association Autisme France nous alerte en effet sur la nécessité de définir des priorités, après les paroles d'engagement du Président de la République que, dans une réunion chaleureuse et très sereine, le Premier ministre a rappelées hier. La priorité, c'est effectivement le devenir et la dignité des personnes handicapées.

Aujourd'hui, vous le savez bien, madame la secrétaire d'Etat, on constate un décalage entre la réalité du terrain et le budget un peu serré. Les parents d'enfants autistes s'étonnent et s'interrogent sur les retards observés dans ce domaine. Ils se préoccupent aussi, avec raison, de la formation des accompagnants et des parents, et de l'information qu'on peut leur donner pour qu'ils approchent sans crainte, voire sans honte, le handicap qui fait brusquement irruption dans leur foyer.

Il est d'autres priorités, telles que la recherche d'un diagnostic précoce, car on sait bien que plus le diagnostic est posé précocement, plus l'assurance peut être donnée aux familles d'un développement plus harmonieux.

M. le président. Je vous remercie de bien vouloir poser votre question.

M. Jean-François Chossy. Je la pose en même temps que je développe mes propos, monsieur le président.

M. le président. Posez-la d'abord : je pourrai alors vous interrompre ! (*Sourires.*)

M. Jean-François Chossy. Toutes ces interrogations sont posées, monsieur le président, dans la bouteille que vous recevrez vous-même : Quid du diagnostic précoce ? Quid des crédits ? Que va-t-on pouvoir promettre ou proposer à ces parents sur la formation et l'information ?

M. le président. Je vous remercie de votre question, monsieur Chossy.

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

M. Jean-François Chossy. Je suis navré de ne pas avoir pu terminer !

Mme Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Monsieur le député, notre pays n'a apporté à l'autisme qu'une seule réponse : l'hospitalisation psychiatrique au mépris d'une approche éducative qui a pourtant été mise en oeuvre depuis longtemps dans de nombreux pays et qui a fait ses preuves. La loi du 11 décembre 1996, à l'origine de laquelle vous êtes, monsieur le député, a permis d'affirmer que les

syndromes autistiques et les syndromes annexes pouvaient bénéficier d'une approche pluridisciplinaire, à la fois pédagogique, éducative, thérapeutique et bien sûr sociale.

Les plans successifs vont dans ce sens. Ils insistent sur la nécessité de développer la recherche médicale, d'organiser la formation professionnelle tant pour le corps médical que pour le corps paramédical, de faciliter le dépistage et l'information des familles, d'organiser une prise en charge individualisée des adultes et des adolescents, et, bien sûr, une prise en charge aussi précoce que possible des enfants.

Vous le savez, le premier bilan fait état de la création de quatre centres de ressources - deux sont en construction : 820 places ont été créées dans des établissements spécialisés pour les enfants et à peu près autant pour les adultes, mais les besoins restent immenses.

On estime à ce jour que 3 000 enfants et sans doute plus de 20 000 adultes n'ont pas de réponse à leur handicap. Et je suis convaincue que la création des 1 213 places en CAT ne suffit pas. Toutefois, je ne peux pas vous laisser dire que le budget est serré : vous savez que, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2003, il vous sera proposé de créer deux fois plus de places en CAT que ne le prévoyait le plan pluriannuel. Nous allons passer de 1 500 à 3 000 places. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Union pour la majorité présidentielle.*)

M. le président. Merci, madame la secrétaire d'Etat !

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Je voudrais dire aux familles, à toutes les familles d'autistes, que nous ne nous satisfaisons pas de ces premiers efforts. Je voudrais les remercier de la bouteille qu'elles ont envoyée à la mer. Je voudrais leur dire que cette bouteille, je l'ai reçue respectueusement, avec émotion. Et je leur promets de travailler avec elles pour faire en sorte que demain.

M. le président. Merci, madame la secrétaire d'Etat. Je crois qu'il faut s'arrêter, sinon, tout le monde ne pourra pas poser sa question.

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Permettez-moi simplement de rappeler, monsieur le président, que nous souhaitons, pour répondre au vœu du Président de la République, énoncé solennellement le 14 juillet (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), que, demain, toutes les personnes autistes et toutes les personnes handicapées puissent être intégrées totalement dans notre société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 9

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 octobre 2002